



LE PAVÉ



Bulletin d'information des personnels en bureau de poste

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fedef@cgt-fapt.fr

Montreuil, Octobre 2016

PROJET D'ACCORD SUR LES MRM ET SUPPRESSION DES EAR – CER AU 1ER JANVIER 2017

Ce que La Poste veut dicit la DRH Réseau :

- L'équité entre EAR et VR
- L'amélioration de la qualité de vie au travail (interdit de rire)
- La « maîtrise des coûts » ...
- Cette uniformisation est urgente

Pour la CGT, les EAR et CER ont une véritable utilité, la mutualisation de ces moyens est un gage d'efficacité. Leur rattachement à un secteur, qui plus est, est déterminé par le taux global d'absence 2016, ne tiendra pas compte de la réalité des besoins 2017. Cela ne fonctionnera pas.

La CGT est contre ce projet

Le réseau ne peut d'ailleurs pas s'aventurer sur le chiffrage de la réalité des besoins. Nous constatons tous au quotidien que ces moyens sont sous dimensionnés et doivent être renforcés en interne. Au contraire La Poste voudrait développer la précarité en employant CDD et intérimaires.

La Poste dit vouloir l'équité entre EAR et VR. Pour cela, elle propose de supprimer les droits des EAR, fin des RC temps, disparitions des paniers repas, en allouant des miettes aux VR dont tous les chargés de clientèle feront

partie.

Pour la CGT, l'harmonisation ne peut se faire que par le haut, en donnant aux VR les mêmes droits que ceux des EAR.

Le Réseau ne s'en cache pas, son but est « la maîtrise des coûts » : concrètement faire des millions d'économies sur les déplacements.

Fin annoncées des EAR



Tous concernés
Volontaires ou pas
Tous futurs volants

Mais ce n'est pas parce que l'on supprime les EAR et CER que l'on supprimera les déplacements.

**Même avec une indemnité,
tout le monde sera perdant.**

Quant à l'urgence du projet ... ce n'est que pour La Poste qu'il y a urgence.

La Poste renvoie au niveau local tous

les sujets qui fâchent. En ne voulant pas cadrer le périmètre d'intervention et en refusant une fiche poste, La Poste prépare le terrain à une règle simple : tous les chargés de clientèle seront des moyens de remplacement et quasi gratos !

En argumentant systématiquement que tout devra être négocié localement, La Poste applique la Loi El Khomri. Nul doute que ce sera la course à l'économie sur le dos du personnel et la porte ouverte à encore plus d'inégalité !

Pour la CGT, le maintien des EAR et CER est une nécessité. Ces moyens de remplacement internes doivent être renforcés pour correspondre à la réalité des besoins.

Pour la CGT, cet accord ne doit pas voir le jour

**Pour ce faire,
et pour ceux qui
ne l'ont pas déjà fait,
signez massivement
la pétition.**



CONTRAT DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

**2014 : 9000 bureaux,
2016 : 7000
et fin 2019 4000 bureaux**

Déjà les APC et RPC représentent 46% du nombre de point de contact sans compter les facteurs guichetiers et les Msap. Ce sont les objectifs clairement affichés dans le contrat de présence postal territorial 2017 – 2019 en cours de négociation entre la Poste, l'état et l'AMF (association des maires de France).

Ces objectifs s'appuient sur le rapport de la cour des comptes qui préconise une réduction drastique des bureaux de poste pour des questions de rentabilité.

Tout ceci vient en appui du projet « attractivité et performance du réseau » qui va engendrer des coupes sombres dans le nombre de bureau et d'emploi (40% des bureaux de poste supprimés).

Ce nouveau contrat prévoit en outre que la Poste puisse dans certains cas se passer de l'aval des maires et de leur conseil municipal pour supprimer un bureau de poste, ce qui n'est pas vrai dans le précédent contrat (2014-2016)

Les organisations syndicales sont exclues de ces discussions, tout comme elles le sont des CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale). La CGT a toujours demandé de pouvoir y participer. Les personnels et leurs représentants sont donc évincés.

Pour tromper les élus, La Poste ne parle plus de bureau de Poste mais de point de service dans lesquels elle inclut les relais Pick-up, les carrés pros, les centres courrier

**Ce projet de contrat
est dévastateur pour l'emploi,
le service public**

Ce texte ne doit pas voir le jour, de nombreuses luttes se développent pour le maintien et le renforcement des bureaux de Poste, elles doivent se développer.

**La CGT appelle l'ensemble des
postiers à se battre en lien avec les
usagers et les élus pour défendre
leur bureau de poste, le service
public et l'emploi.**



INTERIMAIRE ... VEILLEUX

(Histoire vraie)

Le risque zéro n'existe pas. La preuve, un intérimaire arrive, on lui donne les clés du bureau, les codes des alarmes et du coffre, ... et on découvre le visage du « collègue » sur les signalisations de la sûreté, derrière le guichet !

La sûreté, affaire de tous ???

□ □ □ □ □ □

RPU : Rôle Petit Usager !

Un bureau de ville ferme, 2 RPU sont ouverts. Où sont les instances ? Tout en bas du boulevard, ou tout en haut, après la voie express ? Les collègues du centre courrier n'ont aucune consigne, ne savent pas où aviser. Les usagers ne savent plus à qui s'adresser, les gérants se font engueuler.

□ □ □ □ □ □



**PAS DE BRAS,
PAS DE CHOCOLAT**

Pas de parking, pas de poste. Logique impitoyable que tentait d'appliquer La Poste à Remiremont.

- ⇒ Donc, horaires du bureau, amputés.
- ⇒ La commune fait 6 places de parking.
- ⇒ Résultat : « ben on n'ouvre plus !! »

□ □ □ □ □ □

ACCORD GUICHETIER

Où est passé l'avance sur le commissionnement ?

Où sont passés les signataires ?



NE TOUCHE PAS À MES CONGÉS

Au moment, où nous fêtons les 80 ans de nos Congés Payés, La Poste multiplie les tentatives

de remise en cause comme s'il s'agissait d'un cadeau qui nous serait offert en fonction de son bon vouloir ou de ses seuls intérêts. Or, les Congés Payés appartiennent aux salariés, car ils sont le fruit de la lutte acquis après plusieurs années de mobilisation ! Et oui, 80 ans après, verser un salaire sans avoir à travailler, le Patronat a encore du mal à le digérer !

Depuis lors, le Patronat a utilisé toutes sortes de stratégies pour réduire et remettre en cause ce droit, tout comme d'ailleurs, il le fait pour imposer la loi travail. La Poste, selon les directions utilise la manipulation au travers de consignes, notes de service... afin de réduire les droits à congés, les remettre en cause ou parfois même les supprimer !

Dernièrement, c'est à la Direction du Réseau qui sous prétexte de signature de l'accord « Chargé de Clientèle », La Poste impose une note « agir » dont le contenu est inférieur à la réglementation des congés en vigueur dans l'ensemble des services et directions de La Poste (voir Guide du Chef d'établissement et BRH du 10 mars 1986).

La Poste anticipe la loi travail et tente d'entériner la remise en cause de la hiérarchie des normes !

Cela au moment même, où dans le cadre des négociations sur le dialogue social à La Poste, elle réaffirme en préambule « *son attachement au respect du principe de la hiérarchie des normes dans l'entreprise, un accord de niveau inférieur ne pourra déroger aux stipulations plus favorables d'un accord de niveau supérieur* » !

Chiche, respect de la hiérarchie des normes de manière absolue à La Poste, La CGT est preneuse ! Cela demande le retrait immédiat de cette note « agir »

Même s'il est fait référence aux prioritaires et non prioritaires dans le contenu de la note, il n'en reste pas moins que le fait de l'auto-remplacement est bien souligné dans la note ! A cela s'impose le fait de poser une semaine de congés minimum, même si nous avons besoin que d'une seule journée ! « Les demandes de congés de très courte durée formulées en dehors d'un tour de départ en congés, qui correspondent en général à des contraintes personnelles ou familiales peuvent être demandées pour assurer les rendez-vous médicaux avec un spé-

cialiste ou pour assurer des obligations administratives liées à la scolarité de ses enfants. Les agents devront présenter un justificatif ».

C'est là, une tentative de remise en cause des Autorisations Spéciales d'Absences familiales accordées sans retrait de congés !

C'est aussi, une atteinte portée à l'égalité professionnelle ! Est-ce à dire que les congés de courte durée ne seraient acceptés que sous ces conditions ?



Ne laissons pas faire, la CGT a interpellé La Poste pour exiger le retrait immédiat de cette note, mais cela ne peut suffire. En effet, la satisfaction des congés passe nécessairement par l'emploi et nos salaires.

Pour obtenir nos congés et satisfaire toutes absences, il est incontournable d'exiger le comblement de nos vacances d'emplois, un volant de remplacement à hauteur de nos besoins, soit pour la CGT :

⊗ **un volant à hauteur de 25%, c'est à dire un volant pour 4 positions de travail (volant et encadrement compris),**

⊗ **la création d'emplois et de positions de travail nécessaires pour bien et mieux faire notre travail**

Réglementation en vigueur	Note AGIR
Report du reliquat jusqu'au 30 avril de l'année N+1, limité à 2 fois les obligations hebdomadaires auxquelles s'ajoutent les BONIS. Les RE sont exclus du reliquat	Suppression des reliquats de Congés. Les congés de l'année doivent être pris au 31 décembre de l'année ! Plus aucune référence aux BONIS !
Tour de départ en fonction des critères enfants à charge, puis l'ancienneté	Tour de départ obligatoirement établi en fin d'année à hauteur de 80% des droits à congés de l'année N+1 ! Tour de départ établi entre les agents assurant un même service et susceptibles de se remplacer !
Possibilité de dépôt de 1 jour, 2 jours... 1 semaine, 2 semaines, jusqu'à 31 jours de congés consécutifs	Jours non planifiés à hauteur d'une semaine accordés selon nécessités de service !

QUAND L'UTOPIE À LA POSTE DEVIENT RÉALITÉ

La réalisation d'un vieux rêve : la précarité comme modèle social Réseau

Au Réseau, le recours massif de l'emploi précaire, CDD, contrat agence d'intérim devient la norme et s'accroît avec le Projet Moyens de Remplacement en Bureau. Ce dernier Projet de mettre à mort les EAR-CER va contribuer violemment à la détérioration de nos conditions de travail. Il tire l'ensemble du personnel vers le bas en favorisant la division et la mise en concurrence entre collègues. Ce sont déjà plus de 3089 emplois à la Poste de moins depuis le premier semestre 2016.

Combattre avec la CGT la réalisation de ce vieux rêve du patronat de disposer d'une main d'œuvre corvéable à merci et sous payée

Des conséquences pour les postiers du réseau :

- » Augmentation de la charge de travail, du stress, harcèlement sur les objectifs irréalisables des ventes, qui génèrent à son tour fatigues, épuisement, congés maladie, dépression etc ...
- » On refuse les congés dans certains départements suite au manque de personnel et d'EAR, CER.
- » Les réorganisations de nos directions du réseau sont appliquées sans réelle écoute des revendications du personnel et de notre organisation CGT FAPT qui continue à dénoncer tous ces projets : *OSMAN, méthode V7, V8, V9, etc. chargés de clientèle, COBAS hier avec la signature d'autres organisations syndicales et aujourd'hui les projets OTT et MRM ne feront qu'accroître la disparition du personnel et fermeture des bureaux de Poste.*

Ensemble avec la CGT gagnons notre, votre combat.

Ensemble avec la CGT mobilisons-nous contre la précarité et les salaires.

Emparons-nous de la campagne nationale pour gagner contre la fermeture des bureaux de poste et la réouverture des bureaux de plein exercice

**La CGT FAPT exige :
Le remplacement de tous les départs
et la création des emplois nécessaires,
le CDI à temps plein comme
norme d'embauche,
la cdélisation
de tous les contrats précaires,
un plan de titularisation des ACO**

*Travailler n'est pas un statut de « privilégiés »
et « le droit aux services publics Postaux »
SONT UN DROIT*

Ils et elles sont aujourd'hui des centaines d'intérimaires au réseau de La Poste, CDD, contrats d'alternance. Mais intérimaire ou CDD ne doit pas être à vie, comme seule solution que propose la direction pour faire face au manque de personnel et moyen de remplacement. La précarisation n'est pas une vie pour la jeunesse et nos collègues. La CGT FAPT revendique et exige des emplois stables avec un niveau de qualification reconnu, afin de construire leur avenir et avoir un service public qui réponde aux attentes des usagers. Le droit à la communication pour tous.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	